



Ludres, le 04 janvier 2016

Chers adhérents

J'ai le plaisir de vous inviter à

L'Assemblée Générale de Sauvons nos Coteaux qui aura lieu

Le 23 janvier 2016 à 10h 30 Salle Monnet (sous la Mairie)

L'accueil débutera à 9h avec enregistrement des pouvoirs /émargement et renouvellement de l'adhésion.

Cette assemblée sera précédée de 9h30 à 10h15 d'une projection /diaporama sur une Rando découverte nature et environnement présentée et réalisée par 2 étudiants en BTSA au lycée agricole de Pixérécourt dans le cadre de leurs études. Un défi de 120km qui s'est déroulé avec 3 camarades en février 2015 entre le Mont Gerbier de Jonc et Retournac en Haute Loire pour sensibiliser tous les publics rencontrés sur le rôle de chacun en tant qu'acteur au quotidien de son environnement.

Cette projection est ouverte à tous.

Assemblée générale ordinaire de 10h30 à 12h .

Ordre du jour :

- Rapport moral
- Rapport d'activités 2015
- Bilan financier 2015
- Présentation du programme d'actions 2016
- Budget prévisionnel 2016
- Election du conseil d'administration / renouvellement du tiers sortant (*les personnes désirant faire acte de candidature et à jour de leur cotisation pourront se présenter le jour même de l'AG ou envoyer leur candidature*).

La mobilisation reste indispensable pour assurer notre détermination à la sauvegarde et la valorisation des coteaux : Lieu de découvertes, de préservation de la biodiversité, et d'éducation au respect de la nature. N'hésitez pas à vous engager pour apporter vos idées et participer à la vie de l'association.

- Questions diverses/
- **Rappel : Article 11 des statuts**

« Ne devront être traités lors de l'assemblée générale que les questions soumises à l'ordre du jour ; les questions devront être déposées 8 jours avant l'assemblée au siège de l'association (Par écrit ou par mail) »

- **Article 13 Quorum**

Pour délibérer valablement toute assemblée générale doit comprendre au moins un quart des ses membres à quelque titre qu'ils y soient affiliés. Si le quorum n'est pas atteint il est convoqué avec le même ordre du jour une deuxième assemblée à une demi-heure d'intervalle minimum. Cette assemblée délibère valablement quel que soit le nombre des membres présents. Dans tous les cas, les décisions sont prises à la majorité absolue des voix des membres présents ou représentés à l'assemblée. Chaque adhérent ne pourra détenir plus de 2 pouvoirs.

- Au terme de l'assemblée générale il sera partagé le verre de l'amitié.

Au plaisir de vous voir et de partager un moment d'échange convivial.

Le Président / Marcel Gauzelin

L'assemblée générale de notre association est un temps fort pour son existence.

Si vous ne pouvez vous libérer, merci de nous adresser votre pouvoir à :

Marcel Gauzelin 100 grande rue à Ludres ou de le remettre à un adhérent qui sera présent.

Pouvoir :

Je soussigné(e).....donne pouvoir à :

Mr./ Me..... pour me représenter lors de l'assemblée générale de l'association « Sauvons nos Coteaux » du 23 janvier 2016.

Date et signature